

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-AIMÉ-DES-LACS
MRC DE CHARLEVOIX-EST**

7 NOVEMBRE 2003

À une séance spéciale du Conseil, de la municipalité de St-Aimé-des-Lacs, dans le comté de Charlevoix, tenu vendredi le 7 novembre 2003 au lieu habituel des séances à 19h45. Sont présents Madame et Messieurs les conseillers : Karine Lavoie, Mario Tremblay, Clément Tremblay, Raynald Godin, Gilles Gaudreault et René Boiteau sous la présidence de son honneur le maire Monsieur Daniel Boudreault.

Tous les membres du Conseil renoncent à l'avis de convocation de la présente séance.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Asphaltage rue Larouche.
3. Levée de la séance spéciale.

2003-11-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Sur proposition de Monsieur Gilles Gaudreault, appuyé de Monsieur Mario Tremblay et résolu unanimement que l'ordre du jour est adopté tel que rédigé.

2003-11-02 COUCHE D'USURE (ASPHALTE) RUE LAROUCHE.

CONSIDÉRANT que les travaux de l'égout pluvial de la rue Principale sont terminés et très bien exécutés;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu un transport inhabituel sur la rue Larouche pour le gravier nécessaire aux travaux de l'égout pluvial;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la pose d'une couche d'enrobé bitumineux de type EB10 sur la rue Larouche d'une distance d'environ 575 mètres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur René Boiteau, appuyé par Monsieur Gilles Gaudreault et résolu unanimement de demander aux autorités responsable d'autoriser la pose d'enrobé bitumineux sur la rue Larouche et au coût maximum de dix milles cinq cent dollars (10 500.00\$) payable par la municipalité de St-Aimé-des-Lacs.

C.C. Monsieur Rosaire Bertrand, député
Monsieur Yves Tremblay de Pavage Fortier

2003-11-03 LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE.

Sur proposition de Monsieur Raynald Godin, appuyé de Madame Karine Lavoie et résolu unanimement que la séance spéciale est levée à 20h02.

MAIRE

SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE